



ANIMATION DU SAGE DORDOGNE AMONT

BILAN 2024

Descriptif technique

Maître d'ouvrage :

EPTB de la Dordogne - EPIDOR
Place de la Laïcité 24250 Castelnaud-la-Chapelle
Contacts : Guillaume LALOGNE NEIGE
g.lalogue@eptb-dordogne.fr
Sylvie HURISSE
epidor.hd@eptb-dordogne.fr

Partenaires financiers :

Agence de l'Eau Adour Garonne
Conseils Départementaux du Puy-de-Dôme, du
Cantal, de la Corrèze, du Lot et de la Dordogne
Conseil Régional Nouvelle Aquitaine

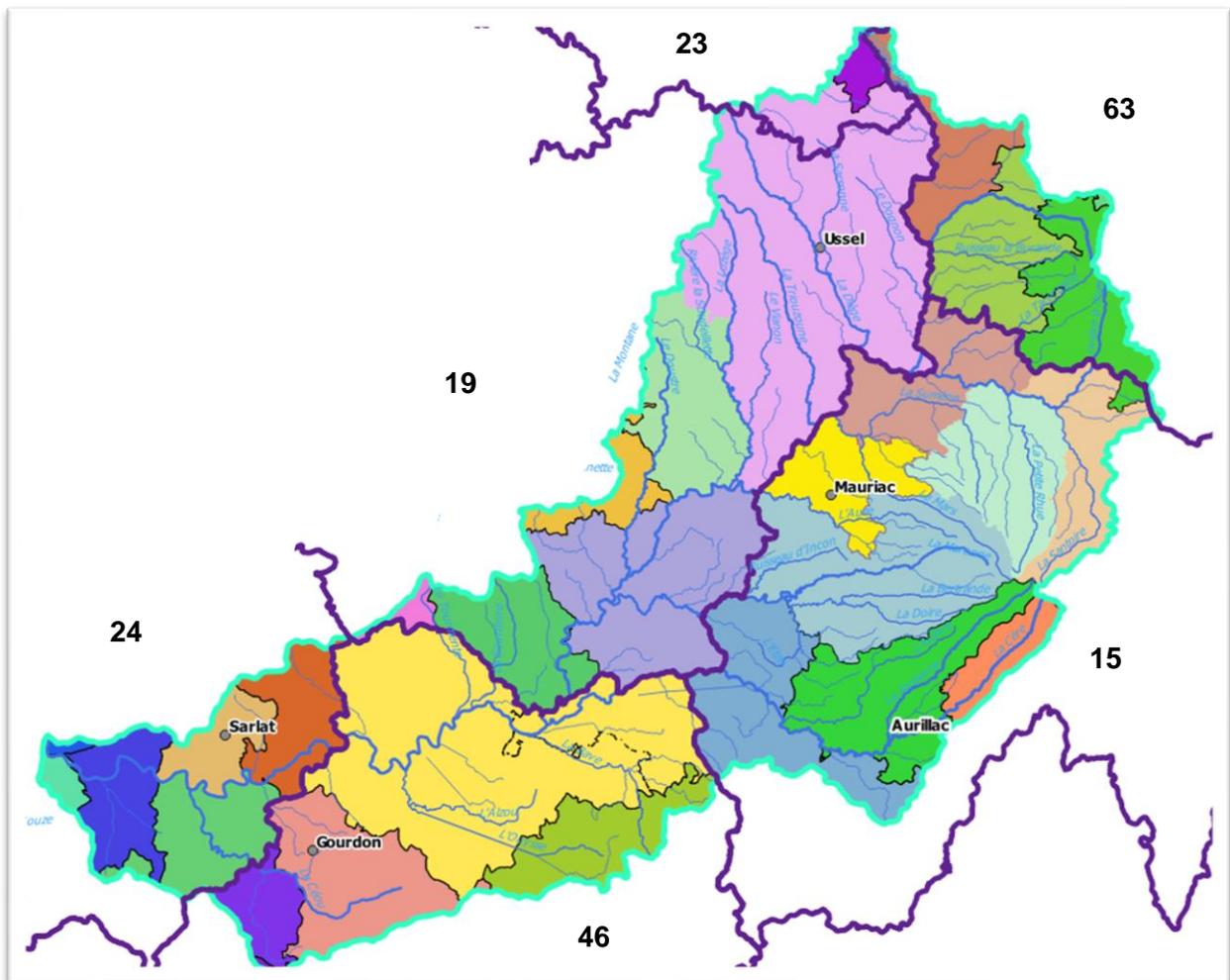
CONTEXTE

A la demande des acteurs du territoire et sur décision de la Commission Locale de l'Eau (CLE), EPIDOR assure l'animation du SAGE Dordogne amont depuis décembre 2013.

Le territoire du SAGE Dordogne amont, d'une superficie de 9 700 km², est organisé en 583 Communes (dont 404 entièrement sur le bassin), 6 Départements (Puy-de-Dôme, Cantal, Creuse, Corrèze, Lot, Dordogne) et 3 Régions (Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle Aquitaine et Occitanie).

Son périmètre recoupe les Parcs Naturels Régionaux des Volcans d'Auvergne, de Millevaches en Limousin et des Causses du Quercy.

Ce territoire est enfin caractérisé par 8 930 km de cours d'eau dont 302 km de la rivière Dordogne, de sa source dans le Massif du Sancy jusqu'à sa confluence avec la Vézère à Limeuil en Périgord. Il s'agit d'un bassin très rural, avec une population de 280 000 habitants.



CHRONOLOGIE DE L'ELABORATION DU SAGE DORDOGNE AMONT

- 15 avril 2013 : arrêté inter-préfectoral de **définition du périmètre** pour le SAGE Dordogne amont
- 10 décembre 2013 : arrêté préfectoral de définition de la composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE)
- 13 décembre 2013 : Première réunion de la CLE - **Installation de la CLE – M. Jacques DESCARGUES est élu président de la CLE du SAGE Dordogne amont**
- Mars – Mai 2014 : Groupes de travail thématique Milieux, Qualité, Quantité, Usages
- 23 avril 2014 : Groupe de travail provisoire (travail sur les règles de fonctionnement de la CLE)
- Juin – Septembre 2014 : Groupes de travail géographique Ussel, Arpajon-sur-Cère, Souillac
- 4 septembre 2014 : Groupe de travail technique
- 18 septembre 2014 : 2nde réunion de la CLE / vote des règles de fonctionnement de la CLE, élection des vice-présidents, élection du bureau et bilan des réunions thématiques et géographiques
- 6 février 2015 : Groupe de travail technique
- 19 février 2015 : Bureau / avancement du SAGE et avis sur les projets de SDAGE et PGRI Adour Garonne 2016-2021
- 8 septembre 2015 : Groupe de travail technique
- 13 novembre 2015 : Groupe de travail technique
- 8 décembre 2015 : Bureau / présentation de l'état initial et modalités de consultation
- 25 janvier 2016 : Bureau / méthodologie et axes de travail du diagnostic
- 30 mars 2016 : Comité technique / étude tendances et scénarios
- 4 mai 2016 : Bureau / bilan de la consultation sur l'état initial
- 28 juin 2016 : 3^{ème} réunion de la CLE - **validation de l'état initial – M. Pascal COSTE est élu président de la CLE du SAGE Dordogne amont**
- Octobre à décembre 2017 : entretiens préalables à la validation du pré-diagnostic
- 9 janvier 2018 : Bureau / finalisation du diagnostic et organisation d'une consultation
- 19, 20 et 22 février 2018 : réunions géographiques Cénac, Mauriac et Ussel / territorialisation du diagnostic
- 18 septembre 2018 : 4^{ème} réunion de la CLE - **validation du diagnostic et des tendances**
- 24, 29 octobre et 9 novembre 2018 : réunions géographiques Souillac, Mauriac et Ussel :
- 10 décembre 2018 : Groupe de travail technique / CR des réunions géographiques
- 21 décembre 2018 : Bureau / compte-rendu des réunions géographiques et méthodologie d'élaboration de la stratégie du SAGE
- 29 avril 2019 : Bureau / finalisation du projet de stratégie
- 25 juin 2019 : Bureau / finalisation du projet de stratégie (suite)
- 30 octobre 2019 : 5^{ème} réunion de la CLE - **validation de la stratégie du SAGE**
- 26 février 2020 : Groupe de travail technique
- 8 février 2022 : arrêté de **renouvellement de la CLE**
- 5 avril 2023 : 6^{ème} réunion de la CLE / élection des vice-présidents, élection du bureau, avancement du SAGE, présentation évaluation environnementale
- 29 juin 2023 : 7^{ème} réunion de la CLE / réflexions et méthodologie de mise à jour de la stratégie du SAGE Dordogne amont
- 22 février 2024 : 8^{ème} réunion de la CLE / projection vers des mesures possibles

BILAN GLOBAL DE L'ANIMATION 2024

L'enjeu 2024 : impliquer les membres de la CLE dans l'écriture des mesures du SAGE

La Commission Locale de l'Eau du SAGE Dordogne amont a validé un document de stratégie en octobre 2019, avant le renouvellement de ses membres et la réélection d'un président en avril 2023. La nouvelle CLE a souhaité questionner la stratégie et analyser sa cohérence avec les documents cadres récents (SDAGE, Plan Eau, Evaluation environnementale, stratégie pour la gestion quantitative de la ressource en eau du bassin Dordogne, stratégie nationale aires protégées...). Il en ressort que la stratégie est robuste et ses objectifs partagés.

L'enjeu consiste à rédiger les mesures du SAGE (Objectif 1) sur la base des objectifs de la stratégie mais également à partir des démarches ou réflexions territoriales, telles que le Plan Départemental de Gestion de l'Eau (PDGE) de Corrèze ou les schémas AEP-assainissement de Dordogne et du Cantal. Une **méthode d'animation** de la CLE a pu être travaillée avec les services de l'agence de l'eau et du Conseil Départemental de Corrèze, puis validée par le Président pour être mise en œuvre sur 2025 : elle vise le **double objectif de disposer de mesures finalisées fin 2025, tout en remobilisant les membres de la CLE**. Outre l'animation de la CLE (objectif 6) avec la tenue d'une réunion en février 2024, un travail auprès des acteurs du territoire est mené dans cette optique (objectif 7).

En outre, une **implication forte sur les actions et démarches territoriales** en lien avec les grands sujets du SAGE a été poursuivie (Objectif 8) : projet d'adaptation du territoire des sources de la Dordogne au changement climatique, convention Artense, revitalisation de bourgs ruraux via la reconquête de milieux aquatiques (plan d'eau du Val-St-Jean à Mauriac).

Les animateurs assurent enfin le suivi des autres démarches de gestion/préservation des milieux aquatiques (objectif 9).

DETAIL PAR OBJECTIF

Objectif 1 : Poursuivre la rédaction des mesures du SAGE avec les acteurs du bassin

- Action 1 : Rédaction des mesures sur la base d'exemples de SAGE (Gest'eau...)
- Action 2 : Associer les membres de la CLE aux travaux de rédaction des mesures du SAGE
- Action 3 : associer les services de l'Etat (via le groupe technique) à la rédaction des mesures réglementaires afin de s'assurer de leur efficacité / faisabilité
- Action 4 : mobiliser des groupes de travail thématiques / géographiques
L'animateur pourra, selon souhait de la CLE, organiser un travail collectif (réunions thématiques, plateformes d'échange en ligne...) de manière à rédiger précisément les différentes mesures (règles et dispositions) du SAGE.
- Action 5 : associer le cabinet en charge de l'évaluation environnementale à la rédaction des mesures du SAGE afin que son avis puisse alimenter au fur et à mesure les réflexions
- Action 6 : présenter et débattre des mesures en cours de rédaction avec les membres de la CLE ou de son bureau

Cet objectif a été poursuivi à hauteur d'un tiers du temps de travail des animateurs. Cela inclut en premier lieu du travail de bureau, avec la poursuite des réflexions sur les projets de règles/dispositions du SAGE,

mais aussi la participation à des séminaires-webinaires ou réunions thématiques en lien direct avec les sujets de premier plan (sobriété en eau, zones humides, agroécologie, forêt, habitats alluviaux, séquence Eviter-Réduire-Compenser...) ainsi que des journées « inter-SAGE afin d'échanger sur l'avancement des débats des SAGE en cours de rédaction (Dordogne Atlantique) ou sur les retours des SAGE approuvés (Isle-Dronne, Vienne).

Objectif 2 : Suivre l'élaboration de l'évaluation environnementale du SAGE

- Action 1 : S'assurer de la bonne exécution du marché public relatif à la réalisation de l'évaluation environnementale du SAGE
- Action 2 : Suivre et accompagner le prestataire pour la réalisation de l'évaluation environnementale du SAGE afin de s'assurer de la cohérence du document avec le SAGE et de garantir sa recevabilité par l'autorité environnementale
- Action 3 : Organiser le suivi de la démarche par les membres du comité de pilotage via l'organisation de réunions et la diffusion des documents intermédiaires
- Action 4 : Organiser la présentation des résultats de l'évaluation environnementale en CLE

Le travail relatif au suivi de l'évaluation environnementale du SAGE correspond en 2024 à 2% du temps d'animation. En effet, du fait de la non-réalisation des ateliers / réunions thématiques initialement envisagées pour la rédaction des mesures, le travail du bureau d'études est pour l'instant en « pause ». Un travail juridique et administratif a dû être mené sur ce volet afin d'actualiser le marché (avenants) et le financement de cette action.

Objectif 3 : Présenter une première version de SAGE à la CLE

- Action 1 : Concevoir en plus des documents constitutifs du SAGE un ou plusieurs documents synthétiques de présentation des attendus, des objectifs et du contenu du projet de SAGE.
- Action 2 : Envisager une présentation mixant le projet de SAGE et l'évaluation environnementale correspondant à ce projet.

Ce travail n'a pas pu être réalisé tel que prévu en 2024. 20 jours, soit 5% du temps d'animation, ont été consacrés aux réflexions relatives à ce volet : contenu (diaporama, document, plaquette...), format, cible...

Objectif 4 : Elaborer les documents constitutifs du SAGE

- Action 1 : Rédiger et mettre en forme les documents constitutifs du SAGE à partir de l'état des lieux, de la stratégie et des mesures formulées par les groupes de travail mis en place
- Action 2 : Mobiliser le comité technique de manière à assurer la cohérence des documents dans leur ensemble
- Action 3 : prendre en compte les remarques émises par la CLE à l'issue de la présentation de la première version du projet de SAGE

Ce travail n'a pas pu être réalisé tel que prévu en 2024. Seulement quelques jours ont été consacrés aux réflexions internes relatives à ce volet : cartographie, fiches mesures, indicateurs...

Objectif 5 : Organiser la consultation relative au SAGE

- Action 1 : Consulter les acteurs du territoire à propos du projet de SAGE
Comme cela a été fait pour les phases d'état des lieux et de stratégie, il sera proposé au bureau de la CLE de consulter les acteurs de l'eau du territoire à propos des mesures envisagées afin que la CLE puisse tenir compte de leurs éventuelles remarques.
- Action 2 : Analyser les avis collectés, les analyser et en faire un bilan aux membres de la CLE afin d'adapter le cas échéant le projet de SAGE
- Action 3 : Publier la déclaration d'intention
Le SAGE est un document de planification devant faire l'objet d'une consultation du public. Dans la mesure où l'élaboration des divers documents composant le SAGE a déjà fait l'objet de nombreuses opérations d'information et de concertation (réunion géographiques, consultation écrite, site internet...) et conformément à l'ordonnance n° 2016-1060 du 3 août 2016, la CLE a décidé de ne pas prévoir de modalités de concertation complémentaire (option retenue par la plupart des CLE).
Une déclaration d'intention a été rédigée dans ce sens et doit être transmise au Préfet après validation par le président de la CLE.

| *Faute d'avancée sur le contenu du SAGE en 2024, ce travail n'a pas pu être réalisé tel que prévu.*

Objectif 6 : Animer la CLE et son bureau

- Action 1 : organiser et animer les réunions de la CLE ou du Bureau
L'animation de la CLE du SAGE Dordogne amont nécessite de préparer techniquement et administrativement ces réunions : documents de travail, invitations, relance téléphonique, location de salles, préparation du matériel, établissement et diffusion de compte-rendu.
- Action 2 : communication
Mettre à jour et administrer les sites internet du SAGE, Gest'eau et EPIDOR.
- Action 3 : informer la CLE afin d'émettre des avis sur les projets du territoire
Information de la CLE ou du bureau sur les projets sur lesquels elle est consultée : analyse des projets et proposition d'un avis par l'animateur du SAGE, consultation des membres du bureau / de la CLE, émission d'avis définitifs par le Président de la CLE.
- Action 4 : assurer le secrétariat de la CLE
Suivi administratif et financier : montage et suivi financier, préparation des délibérations et des budgets, préparation des réunions (invitations, relances, réservation salle et préparation matériel...), rédaction et diffusion des comptes rendus, rédaction/envoi de courriers, suivi de la composition de la CLE et la mise à jour d'une base contacts

| *1 réunion de la CLE a été tenue le 22 février 2024 à Tulle : l'objet était de présenter un panel de mesures possibles compte-tenu de la stratégie du SAGE.*

| *Une méthode d'animation de la CLE a pu être travaillée avec les services de l'agence de l'eau et du Conseil Départemental de Corrèze, puis validée par le Président pour être mise en œuvre sur 2025 : elle vise le double objectif de disposer de mesures finalisées fin 2025, tout en remobilisant les membres de la CLE. Il y est notamment prévu que les mesures du SAGE soit travaillées par les membres de la CLE sur la base des objectifs de la stratégie mais également à partir des démarches ou réflexions territoriales, telles que le Plan Départemental de Gestion de l'Eau (PDGE) de Corrèze ou les schémas AEP-assainissement de Dordogne et du Cantal (Cf. annexe 2).*

| *Comme chaque année, un travail administratif a été mené afin de tenir à jour la base contact, les sites web et assurer le cadre administratif et financier de la mission (délibération, demandes financières...).*

En outre, un avis a été rendu par le Président de la CLE sur le projet d'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) sur le territoire des sources de la Dordogne et le bassin de la Rhue (Cf. annexe 3).

Cet objectif représente 11% du travail d'animation pour 2024.

Objectif 7 : Connaître et mobiliser les acteurs du territoire

- Action 1 : Organiser des rencontres régulières avec les acteurs locaux
Rencontre avec des acteurs de territoire impliqués directement ou non dans la démarche SAGE pour favoriser son appropriation locale (de quoi s'agit-il, à quoi ça sert, que peut-on en attendre, ... ?) et recueillir les éventuelles attentes, propositions ou remarques.
- Action 2 : s'informer des projets envisagés et mis en œuvre sur le territoire
- Action 3 : analyser les points de convergence entre les préoccupations locales et les sujets du SAGE
- Action 4 : intervenir ou participer à des événements (colloques, réunions publiques...) pour diffuser l'information concernant le SAGE, les enjeux du territoire ou de la ressource en eau de manière générale.

Le travail relatif à l'amélioration des connaissances et à la mobilisation des acteurs du territoire correspond en 2024 à environ 11 % du temps d'animation, qu'il s'agisse de rencontres programmées (Conseil Départemental du Cantal, EDF, communautés de communes Sumène-Artense, Pays de Salers, Pays de Mauriac...) ou d'opportunités (entretien relatif à la révision de la charte du PNR des Volcans d'Auvergne, Commission PNR Causses du Quercy...).

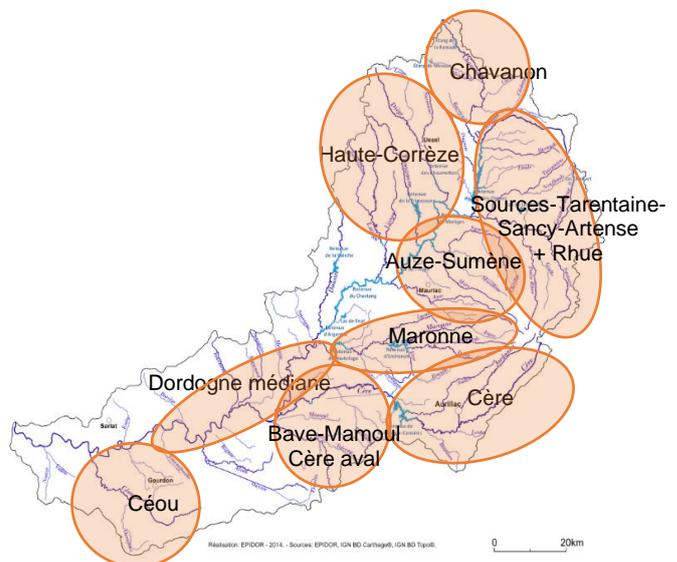
Il s'agit enfin de participer à des réunions « grand public » (action 4) : conférence « parlons d'eau » en Haute Corrèze, Tables rondes dans le cadre de la Fête de la science organisée par la Communauté d'agglomération du Bassin d'Aurillac...

Objectif 8 : Suivre la mise en œuvre des contrats territoriaux et faciliter la réalisation d'actions en lien avec les problématiques du SAGE

- Action 1 : Construire, accompagner et suivre la mise en œuvre les programmes d'actions sur les thématiques principales du SAGE

La qualité des eaux au niveau des grandes retenues, sur lesquelles des problèmes liés à l'eutrophisation sont identifiés, mobilise les acteurs locaux : les travaux réalisés dans le cadre du Contrat de rivière Haute Dordogne mettent en avant des difficultés dans la **gestion des effluents d'élevage**.

La réduction des impacts des **aménagements hydroélectriques** et des **pratiques sylvicoles**, la **préservation des zones humides** et la **gestion du pâturage** sont également des sujets majeurs sur le périmètre du SAGE.



Il est donc proposé de suivre et d'accompagner la mise en œuvre des programmes d'actions sur les territoires suivants :

- Bassin versant de la Cère, en amont de la retenue de **Saint-Etienne-Cantalès** : les EPCI du bassin se sont organisés en 2019 pour mettre en place une démarche coordonnée de gestion de l'eau (type contrat territorial) afin d'améliorer notamment la **qualité de l'eau** des rivières dont certaines abritent d'importantes populations de **moule perlières**, et du lac de Saint-Etienne, siège de nombreuses **activités de loisirs**. Il convient dorénavant d'accompagner l'équipe technique mise en place et de s'assurer de la bonne prise en compte des enjeux identifiés par le SAGE dans le diagnostic et le futur programme d'actions.
- Bassin versant (rive gauche) de la retenue de Bort-les-Orgues : suite à la dynamique engagée en 2004 dans le cadre du contrat de rivière haute Dordogne, le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne coordonne la mise en œuvre du contrat territorial sources – Tarentaine – Sancy-Artense. Un bilan a été réalisé en 2023. Il est prévu que la suite soit assurée par l'EPAGE, en cours de constitution sur ce territoire. Un **Contrat Vert et Bleu**, dispositif financier proposé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, a complété le contrat territorial sur la période 2020-2024.
- Bassin versant du Chavanon : le Contrat territorial Chavanon coordonné par le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin et mis en œuvre sur la période 2015-2019 a été marqué par une implication intéressante de la chambre d'agriculture de la Creuse, des CEN et des FR-CIVAM Auvergne et Limousin sur la thématique agricole, en particulier sur le **pâturage des têtes de bassin** (production de fourrage, abreuvement...). Il a permis également de réelles avancées sur la continuité écologique et a mis en lumière des **populations de moules perlières** relativement intéressantes sur certains affluents.
La poursuite des dynamiques engagées sur le bassin du Chavanon prend la forme d'un **second contrat territorial**, en cours de finalisation. Les sujets liés à la préservation et la restauration des têtes de bassin ressortent clairement sur ce territoire (**rigoles et drainage superficiel de zones humides, plans d'eau, cours d'eau recalibrés...**)
- Haute-Corrèze, où un programme d'actions est en cours de mise en œuvre sur les affluents de la Dordogne. Le diagnostic réalisé courant 2018 fait ressortir des problématiques liées à la **sylviculture**, à la présence de **plans d'eau**, à la rectification des cours d'eau ou au **piétinement du chevelu** sur les têtes de bassin.
- La Dordogne médiane, où l'impact des barrages et de la **production hydroélectrique** se fait fortement ressentir sur les écosystèmes et les usages de l'eau (éclusées, blocage sédimentaire...)

Le suivi des contrats territoriaux sur le périmètre du SAGE et l'impulsion ou l'accompagnement de démarches en lien avec les grandes problématiques du SAGE correspond en 2024 à environ 27 % du temps d'animation.

L'implication des animateurs a été notamment forte sur les démarches suivantes :

- *Convention Artense : le périmètre d'intervention comprend en plus le bassin de la Rhue. EPIDOR anime dans ce cadre les réflexions autour des problématiques liées aux dérivations hydroélectriques et à la gestion du transit sédimentaire, cette problématique est en effet prégnante sur ce territoire (barrages de la-Bourboule, lac de la Crégut...). Cette animation s'est concrétisée par la signature d'une convention triennale en 2022, elle-même animée par EPIDOR. L'une des actions menées dans*

ce cadre correspond à la réalisation d'un bilan de la qualité de l'eau sur le territoire : cette mission a été réalisée en 2024 dans le cadre d'un stage de niveau MASTER sur une durée de 5 mois. Un bilan de la convention 2022-2024 a également été mené afin d'en proposer une nouvelle pour la période débutant en 2025. Le travail relatif à ce dossier est précisé en annexe 3, et le temps d'animation est inclus à ce prévisionnel.

- *Adaptation du territoire des sources de la Dordogne au changement climatique : la candidature au programme européen LIFE, coordonnée par EPIDOR en 2023, a été retenue. EPIDOR s'est fortement impliqué en 2024 dans le lancement des actions relatives à ce projet, en particulier sur la mise en œuvre des Solutions Fondées sur la Nature (SFN) et sur la coordination globale du programme impliquant notamment les communautés de communes, le PNR Volcans d'Auvergne, la société responsable du domaine skiable et le propriétaire du barrage de la Bourboule pour la maîtrise d'ouvrage des actions.*
- *Plan d'eau du Val St-Jean à Mauriac : Suite à la sollicitation des élus de Mauriac sur l'avenir du plan d'eau du Val St-Jean, mis en avant depuis 30 ans dans les politiques d'attractivité du territoire et dorénavant interdit à la baignade en raison de problèmes de qualité d'eau, EPIDOR s'est attaché d'une part à appréhender l'importance de cette problématique à l'échelle du SAGE, et d'autre part à identifier l'ensemble des enjeux lié au site. Il en ressort que les réflexions sur ce site pourraient intéresser de nombreux autres territoires (88 sites de baignade en plan d'eau identifiés sur le périmètre du SAGE Dordogne amont), et qu'il concentre des sujets de premier plan pour le SAGE : gestion des eaux pluviales, performance des réseaux et des dispositifs de traitement des eaux usées, morphologie des cours d'eau en zone urbanisée, place de zones naturelles en ville ou à proximité, caractéristiques et gestion d'un plan d'eau... EPIDOR a coordonné les réflexions en impliquant les acteurs clé : mairie, communauté de communes, Etat, Conseil Départemental, usagers..., l'objectif étant de co-construire un projet susceptible de constituer une candidature au programme LIFE à partir de 2025.*

Objectif 9 : *Suivre et accompagner les démarches territoriales en lien avec la gestion de l'eau*

- Action 1 : *Suivi et participation aux politiques déclinées sur le bassin*

De nombreux acteurs interviennent dans la gestion de l'eau. Il est donc essentiel d'une part de partager nos connaissances avec ces acteurs de manière à ce que leur politique soit la plus adaptée aux enjeux et au contexte territorial, et d'autre part de connaître ces politiques et de vérifier que leur mise en œuvre reste cohérente avec les autres.

La participation de l'animateur aux comités de suivi « milieux aquatiques » ou aux bilans des structures telles que les Départements, associations (CEN, Fédérations de pêche...) est ainsi nécessaire.

Le travail relatif au suivi et à l'accompagnement des démarches territoriales correspond en 2024 à 11 % du temps d'animation, avec notamment le suivi du Plan Départemental de Gestion de l'Eau de la Corrèze, l'actualisation de l'état des lieux du SDAGE Adour-Garonne ou le suivi des SCOT (Périgord Noir, Pays Bourian...)

MOYENS AFFECTES AU PROJET

Pour assurer la phase d'élaboration du SAGE Dordogne amont, EPIDOR a déployé les moyens suivants en 2024 :

- Deux chargés de mission : Guillaume LALOGÉ NEIGE (0,82 ETP) et Maëlle ROUTET (1 ETP), basés à l'antenne d'EPIDOR à Mauriac,
- Une équipe d'encadrement (0,07 ETP) : Roland THIELEKE, Directeur et Chrystèle JAGOURD, secrétaire en charge des affaires juridiques, afin de superviser les stratégies politiques et techniques qui seront proposées et mises en œuvre
- Un expert SIG-Bases de données (0,05 ETP) : François GUEYDON
- Un secrétariat (0,25 ETP) : Sylvie HURISSE
- Un appui relatif au matériel informatique et aux outils de communication (0,05 ETP) : Richard CARDONA
- Une équipe d'experts (0,2 ETP) qui aideront l'animateur en fonction des thématiques abordées (qualité, quantité, milieux, migrateurs, risques naturels...) : Frédéric MOINOT et Lydie RIERA
- Un stagiaire Master 2 (0,4 ETP) sur le bilan qualité des eaux dans le cadre de la Convention Artense.

2,84 ETP ont ainsi été affectés à l'animation du SAGE Dordogne amont en 2024.

Les outils utilisés pour faciliter la coordination en interne de cette animation :

- Points réguliers sur l'avancement du SAGE par des réunions internes (à Castelnaud-la-Chapelle ou à Mauriac) ou des réunions téléphoniques de fréquences variables en fonction des besoins (au moins hebdomadaires),
- Echange des données, partage de l'information et rédaction des divers documents par un site WEBMAIL spécifique au SAGE Dordogne amont, site interne à EPIDOR permettant de partager les données, modifier et suivre l'avancement du dossier.

Le tableau 1 présente la répartition des ETP et du temps passé par objectif et par action pour l'année 2024.

Le tableau 2 présente le détail des réunions et du temps d'animation passé en 2024 par objectifs.

Sommaire des annexes :

Annexe 1 : planning 2025

Annexe 2 : méthode d'animation 2025

Annexe 3 : réponse du Président de la CLE sur le projet d'EPAGE Sources de la Dordogne – bassin de la Rhue

Annexe 4 : précisions relatives à l'animation de la convention Artense

Tableau n° 1 : répartition par agent 2024

	Directeur	Animateurs	Experts thématiques	stagiaire	SIG	Informatique et communication	Secrétariat	Total	
								ETP	%
Objectif 1 : Poursuivre la rédaction des mesures du SAGE avec les acteurs du bassin								0,88	31%
Mobiliser des groupes de travail thématiques									
Rédaction des mesures sur la base d'exemples de SAGE (Gesteau...)		0,6	0,03						
Associer les services de l'Etat à la rédaction des mesures réglementaires		0,02	0,03						
Associer les membres de la CLE aux travaux de rédaction des mesures du SAGE		0,05	0,02				0,08		
Associer le cabinet en charge de l'évaluation environnementale à la rédaction de la CLE ou de son bureau									
Présenter et débattre des mesures en cours de rédaction avec les membres de la CLE ou de son bureau		0,05							
Objectif 2 : Suivre l'élaboration de l'évaluation environnementale du SAGE								0,06	2%
Suivi de l'exécution du marché public	0,02	0,02					0,02		
Suivre et accompagner le prestataire									
Mobiliser la comité de pilotage									
Présenter les résultats de l'évaluation environnementale en CLE									
Objectif 3 : Présenter une première version de SAGE à la CLE								0,16	6%
Conception de documents de synthèse	0,02	0,12			0,01				
Organiser une présentation intégrant le SAGE et son évaluation environnementale					0,01				
Objectif 4 : Élaborer les documents constitutifs du SAGE								0,05	2%
Rédaction et mise en forme des documents		0,02				0,01			
Mobiliser le comité technique									
Prendre en compte les remarques émises lors de la première présentation à la CLE		0,02							
Objectif 5 : Organiser la consultation relative au SAGE								0,00	0%
Consulter les acteurs du territoire suite à la réunion de la CLE									
Analyser les retours et envisager avec la CLE une adaptation du projet de SAGE									
Rédiger et publier la déclaration d'intention									
Objectif 6 : Animer la CLE et le bureau								0,31	11%
Préparation réunions de CLE / Bureau de CLE		0,1							
Communiquer à propos du SAGE		0,05				0,01	0,02		
Formulation d'avis sur les projets du territoire		0,05	0,01						
Suivi administratif et financier de la mission	0,01	0,05					0,01		
Objectif 7 : Connaître et mobiliser les acteurs du territoire								0,32	11%
Rencontre les acteurs locaux		0,05					0,02		
S'informer des projets du territoire		0,05	0,05			0,03	0,03		
Analyser les points de convergence entre les préoccupations locales et les sujets du SAGE		0,02							
Sensibilisation via des colloques, interventions publiques ...		0,05					0,02		
Objectif 8 : Suivre la mise en œuvre des contrats territoriaux et faciliter la réalisation d'actions en lien avec les problématiques du SAGE								0,75	26%
Construire, accompagner et suivre la mise en œuvre des programmes d'actions sur les thématiques principales du SAGE		0,3	0,02	0,4	0,03				
Objectif 9 : Suivre et accompagner les démarches territoriales en lien avec la gestion de l'eau								0,31	11%
Suivi et participation aux politiques déclinées sur le bassin	0,02	0,2	0,04				0,05		
TOTAL (ETP)	0,07	1,82	0,2	0,4	0,05	0,05	0,25	2,84	100%

Tableau n° 2 : Réunions suivies

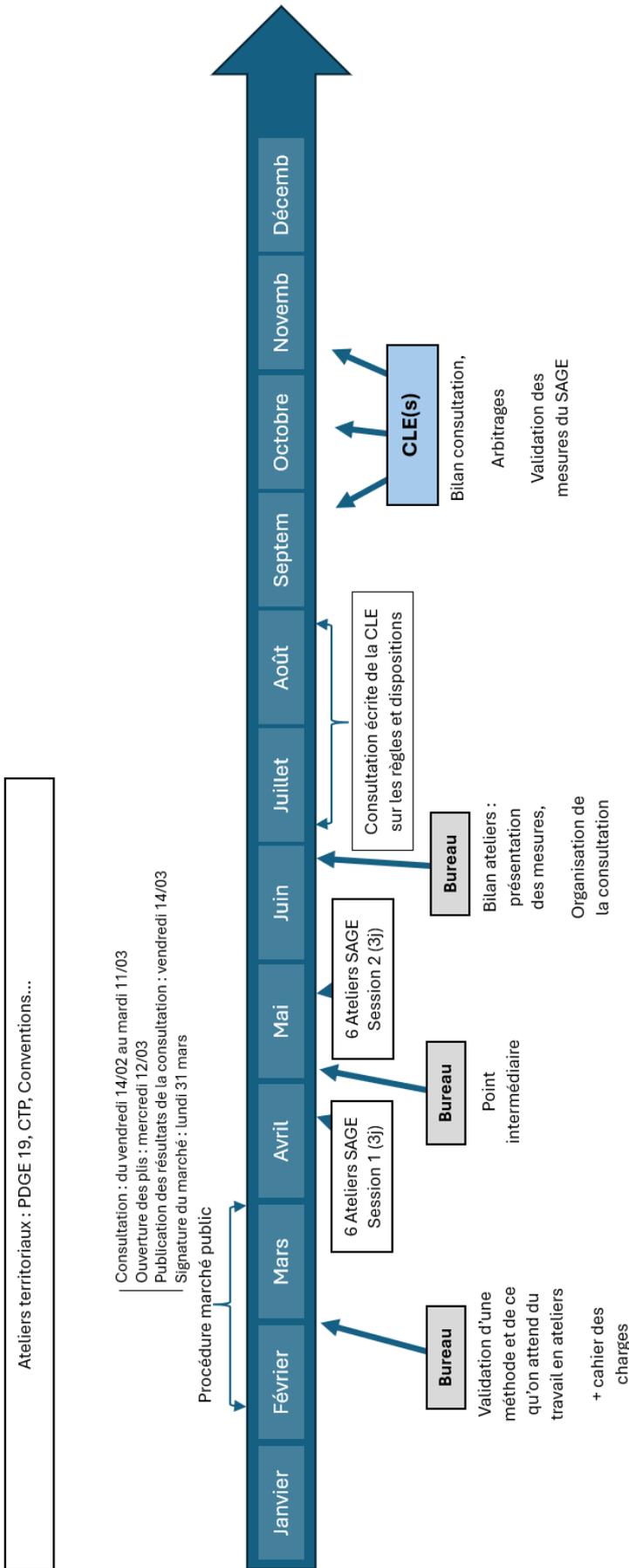
Date	Objectif 1 : Poursuivre la rédaction des mesures du SAGE	Objectif 2 : Suivre l'élaboration de l'évaluation environnementale	Objectif 3 : Présenter une première version de SAGE à la CLE	Objectif 4 : Elaborer les documents constitutifs du SAGE	Objectif 5 : Organiser la consultation relative au SAGE	Objectif 6 : Animer la CLE et son bureau	Objectif 7 : Connaître et mobiliser les acteurs du territoire	Objectif 8 : Suivre la mise en œuvre des contrats territoriaux et faciliter la réalisation d'actions en lien avec les problématiques du SAGE	Objectif 9 : Suivre et accompagner les démarches territoriales en lien avec la gestion de l'eau
15-janv							Rencontre élus Mauriac - problématique plan d'eau		
23-janv									Copit PDGE 19
23-janv									Bilan qualité CD15
26-janv								Convention éclusées - COPIL	
30-janv									CT Chavanon - collectif agri-ZH
06-févr							Bilan 2023 EDF - barrage Chastang		
07-févr	Séminaire gestion sédimentaire								
08-févr									CT Chavanon - commission forêt
22-févr						réunion de CLE			
27-févr							journée partage cdc Sumène-Artense		
29-févr	point AE Stratégie sobriété SAGEs								
01-mars							Commission de gestion PNR Causses du Quercy		
05-mars									COPIL PDPG Cantal
07-mars									SCOT Pays Bourrian
08-mars									SCOT Périgord-Noir
18-mars	Réflexion interSAGE - trajectoire sobriété								
20-mars									COPIL PPG Bave
21-mars									assises de l'eau Creuse
25-mars						Réunion ANEB - actualités SAGE et projet de Décret			
26-mars									Assises de l'eau Cantal
28-mars									COPIL PDGE19
29/03/2024							réunion avec services CDC Pays de Salers		
04-avr							réunion avec services CDC Pays de Mauriac		
05-avr	interSAGE - Dordogne Atlantique								
08-avr								Val-St-Jean - échange avec entente GEMAPI	

Date	Objectif 1 : Poursuivre la rédaction des mesures du SAGE	Objectif 2 : Suivre l'élaboration de l'évaluation environnementale	Objectif 3 : Présenter une première version de SAGE à la CLE	Objectif 4 : Elaborer les documents constitutifs du SAGE	Objectif 5 : Organiser la consultation relative au SAGE	Objectif 6 : Animer la CLE et son bureau	Objectif 7 : Connaître et mobiliser les acteurs du territoire	Objectif 8 : Suivre la mise en œuvre des contrats territoriaux et faciliter la réalisation d'actions en lien avec les problématiques du SAGE	Objectif 9 : Suivre et accompagner les démarches territoriales en lien avec la gestion de l'eau
09-avr								Convention Artense - terrain avec EDF	
10-avr									COPIL PDGE19
12-avr								Convention Artense - atelier	
15-avr									HCC - groupe milieux & biodiversité
18-avr	Rex EPTB Vienne								
25-avr								Mauriac - point assainissement	
26-avr							entretien Gaeligie JOS		
30-avr									COPIL PDGE
02-mai						point avancement/ méthode avec président de la CLE			
13-mai							Réunion avec animateurs CT Dordogne-Rhue		
17-mai							Réunion avec services CD15		
22-mai							Groupe de travail Lot		
23-mai								Lancement officiel projet DORSANCY	
27-mai						Point méthode AEAG-EPIDOR			
30-mai									Cotech PDGE19
30-mai							AG CPIE Haute-Auvergne		
06-juin									Interreg villes thermales Mont-Dore
10-juin									COPIL PDGE19
14-juin								comité syndical EPIDOR - présentation prbq baignade - Val-st-Jean	
03-juil									COPIL étude réalim. Charente
10-juil								convention Artense - point sous-pref Mauriac	
30-août								ACORDE - BV Cère	
03-sept									commission territoriale Dordogne
06-sept								soutenance stage Dimitri / convention artense	
10-sept								participation prgm d'actions PDGE19	
12-sept	journée technique "habitats alluviaux"								
17-sept									COPIL transit sédimentaire 15-19 EDF-Tulle
18-sept							conférence Haute-Correze "parlons d'eau"		
19-sept								Bitan stage Dimitri / convention Artense	
23-sept									COPIL PDGE19

Date	Objectif 1 : Poursuivre la rédaction des mesures du SAGE	Objectif 2 : Suivre l'élaboration de l'évaluation environnementale	Objectif 3 : Présenter une première version de SAGE à la CLE	Objectif 4 : Elaborer les documents constitutifs du SAGE	Objectif 5 : Organiser la consultation relative au SAGE	Objectif 6 : Animer la CLE et son bureau	Objectif 7 : Connaître et mobiliser les acteurs du territoire	Objectif 8 : Suivre la mise en œuvre des contrats territoriaux et faciliter la réalisation d'actions en lien avec les problématiques du SAGE	Objectif 9 : Suivre et accompagner les démarches territoriales en lien avec la gestion de l'eau
25-sept							Problématique Val-St-Jean : COPIL élargi		
04-oct	séminaire ERC (ARB Nouv. Aquitaine)								
07-oct						partage méthode EPIDOR-AEAG			
12-oct							Table-ronde enjeux de l'eau / CABA		
14-oct									Réunion des usagers de la Dordogne - EDF-OT Vallée de la Dordogne - Argentat
17-oct									Assises de l'eau en Corrèze
22-oct									COPIL Travaux Tact - présentation convention Artense
23-oct						point méthode avec président de la CLE			
24-oct	assises forêt								
29-oct	échange interne : règle ZH SAGE Isle-Dronne								
30-oct							révisioin charte PNR-VA		
05-nov									COPIL SCOT Périgord-Noir
05-nov								événement réserve-de-biosphère-Dordogne	
05-nov									Cotech Rhue-Sources-de-la-Dordogne
06-nov							Journée d'échanges EDF-EPIDOR		
07-nov						réu interSAGE - avis AUP / OUGC			
08-nov				interne : état de l'art projections climatiques					
08-nov						échange interne : gestion des demandes d'avis			
12-nov								qualité plan d'eau / partage note concept	
13-nov									Point actions PDGE19
15-nov									Participation état des lieux SDAGE-AG - dept19
18-nov				interne : SIG					
18-nov									Chb agri 23 - enquête étangs

Date	Objectif 1 : Poursuivre la rédaction des mesures du SAGE	Objectif 2 : Suivre l'élaboration de l'évaluation environnementale	Objectif 3 : Présenter une première version de SAGE à la CLE	Objectif 4 : Elaborer les documents constitutifs du SAGE	Objectif 5 : Organiser la consultation relative au SAGE	Objectif 6 : Animer la CLE et son bureau	Objectif 7 : Connaître et mobiliser les acteurs du territoire	Objectif 8 : Suivre la mise en œuvre des contrats territoriaux et faciliter la réalisation d'actions en lien avec les problématiques du SAGE	Objectif 9 : Suivre et accompagner les démarches territoriales en lien avec la gestion de l'eau
19-nov			Echange interne "synthèse du SAGE" et sujets des ateliers						
25-nov								qualité plan d'eau / Mairie de Mauriac	
26-nov								qualité plan d'eau / baignade OT Pays-de-Mauriac	
02-déc						Echange Méthode 2025 (CD86)			
03-déc								qualité plan d'eau / baignade CDC Sumène-Artense + chb agri 16	
05-déc								qualité plan d'eau / baignade CDC Sumène-Artense + chb agri 15	
06-déc									COPIL CPT Bave-Cère-Mamout
09-déc						interne : avis des CLE			
10-déc				interne : travail indicateurs/tableau-de-bord					
11-déc									Etude transfert Dordogne-Charente
13-déc						Tel AEAG : point méthodo			
16-déc								qualité plan d'eau / baignade CDC Pays-de-Mauriac	
18-déc									COPIL PDGE19
20-déc								baignade mairie de Trémouille	
Nombre de réunions	9	0	1	3	0	11	16	20	32
Nombre de jours bureau	130	10	20	8	0	40	35	100	20
Bilan : Mobilisation des animateurs par objectif :									
Prévisionnel en %	32	10	10	6	5	7	11	10	9
Réel nb jours	139	10	21	11	0	51	51	120	52
Réel en %	31%	2%	5%	2%	0%	11%	11%	26%	11%

Annexe 1 : Planning



Annexe 2 : méthode d'animation de la CLE

SAGE Dordogne Amont Proposition de méthode d'animation pour l'élaboration des mesures du SAGE

1. Objectifs

Adoption des dispositions et règles du SAGE fin 2025

Faire participer l'ensemble des membres de la CLE à la rédaction des mesures

2. Méthode :

Il est proposé d'organiser 6 ateliers thématiques avec les membres de la CLE, dont les sujets, sous réserve de validation par le Bureau de la CLE, seront :

- 1 – Comment accompagner l'évolution des consommations dans un contexte de dérèglement climatique ?
- 2 - Comment produire une énergie décarbonée (essentiellement hydroélectrique) qui assure le maintien des usages et le bon état des écosystèmes ?
- 3 - Comment prairies et zones cultivées influencent la qualité et la quantité de la ressource en eau ?
- 4 - Comment les zones boisées actuelles et futures influencent la qualité et la quantité de la ressource en eau ?
- 5 - Comment rendre les zones urbanisées moins vulnérables aux aléas climatiques (inondations-ruissellements-sécheresse-canicules) ?
- 6 - Comment garantir la qualité de l'eau pour certains usages exigeants (production d'eau potable, abreuvement, baignade...) et espèces protégées sensibles

Deux sessions d'atelier sont envisagées :

Session 1 (3h par atelier) :

- Présentation du thème de l'atelier par un expert + questions (1h) : « état de l'art » sur le sujet (support : synthèse cartographique du diagnostic du SAGE)
- Tables de 8 personnes max (1h)
 - ➔ Suite à l'intervention de l'expert, proposer des actions pertinentes sur Dordogne amont
 - ➔ Identifier les conditions de réussite de ces actions
- Rapportage, mise en commun, conclusion de l'expert (1h)

Livrable : compte-rendu des ateliers

Session 2 (3h par atelier) :

- Présentation de retours d'expériences sur les actions retenues par le bureau (1h)
- Rédaction des mesures correspondantes par tables de 8 maxi (2h) :
 - ➔ Objectifs
 - ➔ Eléments de méthode
 - ➔ Maîtrise d'ouvrage
 - ➔ Programmation / indicateurs de suivi

Livrable : rédaction de fiches constitutives des règles et dispositions du SAGE

Les ateliers SAGE sont alimentés par les démarches territoriales engagées à ce jour (PDGE Corrèze, Schéma Eau Cantal, Contrats de progrès Bave-Mamoul, Chavanon, Cère amont..., conventions éclusées et Artense, Réflexion lotoise relative au SAGE...) et par les experts thématiques. Les ateliers SAGE proposent si besoin, l'extension ou l'adaptation des mesures sur d'autres parties du bassin versant Dordogne amont.

Le Bureau supervise le travail des ateliers et valide les documents qui seront présentés à la CLE : une réunion du Bureau est prévue à la fin de la première session (présentation des conclusions des ateliers ; choix des actions à approfondir) et à l'issue de la seconde session (bilan des mesures proposées, point sur les mesures consensuelles / divergentes).

3. Phasage et répartition des rôles :

Echelon 1 - Démarches territoriales

- Exemple des **ateliers du PDGE19** qui proposent notamment des mesures sur les aspects quantitatifs de la gestion de la ressource en eau. Sur la base des comptes-rendus transmis par les services du département, EPIDOR intègre les propositions formulées au fur et à mesure des réunions pour alimenter les ateliers du SAGE.
- Les autres démarches territoriales citées précédemment contribuent à cette 1^{ère} phase : EPIDOR est en lien avec les animateurs de ces démarches afin de collecter et sélectionner les mesures susceptibles de répondre aux enjeux du SAGE Dordogne amont.

Echelon 2 - Les **ateliers du SAGE**

- Ils proposent des actions (règles ou des dispositions) pour chaque objectif défini dans la stratégie. Un effort de rédaction par les membres des ateliers est requis dès cet échelon.
- Sont intégrées de facto et au fur et à mesure, les propositions issues des ateliers territoriaux.
- Cette étape pourrait être organisée par un prestataire en appui à la cellule d'animation, qui se charge d'alimenter les ateliers en « mesures possibles ».
- Les participants à ces ateliers sont les membres de la CLE

Echelon 3 - Le **Bureau de la CLE**

- Pré-valide les propositions issues des ateliers.
- Arbitre les propositions issues des ateliers n'ayant pas été suffisamment précisées dans les ateliers (pour des questions de périmètre, de choix des mots...).
- Identifie les objectifs qui n'ont pas été étudiés en atelier et décide de leur maintien ou pas dans la stratégie.
- Idem pour les propositions de mesures qui figureraient dans le « catalogue de référence » mais qui n'auraient pas été proposées en atelier (session particulière de travail, agrémentée d'interventions d'experts si besoin).
Si nécessaire, des interventions d'experts (ex. juriste) peuvent appuyer le Bureau.

Echelon 4 – Consultation écrite des membres de la CLE :

- Les membres sont invités à analyser la pertinence de chaque mesure et à communiquer à la cellule d'animation ses remarques.

Echelon 5 – La **CLE** en session plénière :

- passe en revue les mesures.
- rend les derniers arbitrages en vue de la constitution du PAGD et du règlement.

Pour renforcer les moyens d'animation, il est envisagé de recourir à un prestataire pour l'animation générale des ateliers et l'important travail de synthèse post-ateliers (synthèse des échanges, rédaction des mesures du SAGE et adaptation jusqu'à leur validation par la CLE). Les résultats attendus de cette mission sont de livrer, à partir du travail en ateliers, des fiches mesures simples, compréhensibles, partagées et applicables, puis d'accompagner EPIDOR dans la phase de validation des mesures par la CLE.

Rôle d'EPIDOR :

- Collecte les mesures auprès des animateurs de démarches territoriales
- Organise les ateliers et l'intervention des experts, met à disposition les informations issues du diagnostic du SAGE et récoltées auprès des animateurs de démarches territoriales pour alimenter leur intervention ;
- Définit les objectifs de la prestation d'animation et s'assure de leur atteinte ;
- Assure la maîtrise d'ouvrage de cette prestation (consultation, mise en œuvre du marché...)
- Assure le secrétariat de chaque « table » d'atelier (mise au propre des productions-propositions, rendus intermédiaires au Bureau) – les « tables » des ateliers sont animées par un membre volontaire de la CLE ;

Rôle du prestataire :

- En lien avec les interventions d'experts, propose et met en œuvre une méthode de travail originale pour que les ateliers aboutissent à une première version de règles et dispositions du SAGE
- Fournit les supports matériels au travail des ateliers ;
- Assure la traçabilité de chaque proposition de mesure (règle ou disposition) à chaque phase de travail, des ateliers aux plénières de la CLE.

Annexe 3 : Projet d'EPAGE Sources de la Dordogne – Bassin de la Rhue



Tulle,
Le

Monsieur le Préfet
de la Région Occitanie
Coordonnateur du bassin Adour Garonne
1 place Saint Etienne
31038 TOULOUSE CEDEX

Nos réf. : PC-MR-SH-21191

Monsieur le Préfet,

Par le courrier du 11 juillet, vous avez sollicité l'avis de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Dordogne amont que je préside, concernant la création ex-nihilo d'un établissement public d'aménagement et de gestion des eaux (EPAGE) sur les bassins versants de la Dordogne amont et de la Rhue porté neuf EPCI-FP situés sur le périmètre du SAGE Dordogne amont.

Le dossier de demande de création de l'EPAGE souligne la prise en compte des travaux de la CLE du SAGE Dordogne amont. Les enjeux désignés sont en adéquation avec la stratégie du SAGE Dordogne amont et les missions envisagées me paraissent de nature à en faciliter l'application. La structuration à une échelle hydrographique cohérente assurée par l'EPAGE encourage une gestion concertée et une solidarité amont-aval.

Les structures intercommunales porteuses de ce projet sont représentées au sein de la CLE du SAGE Dordogne amont. La structuration en EPAGE renforcera la gouvernance partagée.

Prenant en considération votre avis, l'avis de la commission planification du comité de bassin ainsi que les recommandations formulées, je suis favorable à la création de l'établissement public d'aménagement et de gestion des eaux « bassin versant sources Dordogne-Rhue ». En tant que président de la CLE du SAGE Dordogne amont, je proposerai une délibération en ce sens à la prochaine CLE qui se tiendra en fin d'année 2024.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.

Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental
de la Corrèze
Président de la Commission Locale de L'Eau
du SAGE Dordogne amont

Annexe 4 : animation de la convention Artense

CONTEXTE

Situé entre le Cantal et le Puy-de-Dôme, le plateau de l'Artense est fortement arrosé par les précipitations. Dans les années 70, Electricité de France a mis en place un système de dérivation des principaux cours d'eau de l'Artense (Tarentaine, Eau Verte, Taurons et Gabacut) et de stockage de ces eaux pour optimiser la production d'hydroélectricité. Les eaux dérivées transitent par différents lacs et plans d'eau puis est turbinées à l'usine d'Auzerette, ensuite envoyés dans la retenue du barrage de Bort-les-Orgues via la conduite de dérivation de la Rhue.

Dans le système de dérivation a été inclus le lac naturel glaciaire de la Crégut, réputée pour ses eaux oligotrophes. Dès les années 90, le lac de la Crégut s'est progressivement eutrophisé. L'association de sauvegarde du lac de la Crégut s'est formé en 1992, pour faire reconnaître la pollution du lac généré par le transit des eaux dérivées. De plus, le lac de la Crégut est un bien sectional donc appartenant aux riverains. Des tensions sont apparues, notamment entre les sectionnaires et l'exploitant hydroélectrique.

Le système hydroélectrique de l'Artense fait partie de la concession de Bort-les-Orgues, qui est arrivée à échéance en 2012. Le renouvellement a ralenti la mise en place de solution pour limiter la pollution. EPIDOR a toujours été présent dans les discussions autour de cette problématique, notamment lors de l'animation du contrat de rivière Haute-Dordogne (2003-2011). Dans le cadre du contrat de progrès territorial Sources de la Dordogne Sancy Artense (2017-2021), un comité Crégut a été formé pour poursuivre les réflexions et a conduit à la proposition d'une convention entre les acteurs du territoire.

CONVENTION ARTENSE

La Convention pour l'Amélioration de la qualité des eaux sur le bassin hydroélectrique de l'Artense (usuellement nommée « *Convention Artense* ») a été signée en septembre 2022, pour une durée de 3 ans (2022-2024). Elle engage 9 signataires : l'Etat, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, EDF, l'Association de sauvegarde du lac de la Crégut, la Communauté de communes Sumène-Artense, les communes de Trémouille et de Champs-sur-Tarentaine Marchal, le PNR des Volcans d'Auvergne et EPIDOR.

Elle a pour objet de :

- Poursuivre l'acquisition de connaissances et la compréhension des phénomènes identifiés en Artense,
- Mettre en œuvre des actions concrètes pour améliorer la qualité des eaux et en évaluer l'efficacité,
- Valoriser les actions mises en œuvre en Artense et plus largement sur le territoire de la Haute Dordogne

Elle comprend 15 actions définies par 3 volets d'actions : Suivi, Expérimentation et Communication. Le document de la convention est disponible *en Annexe*.

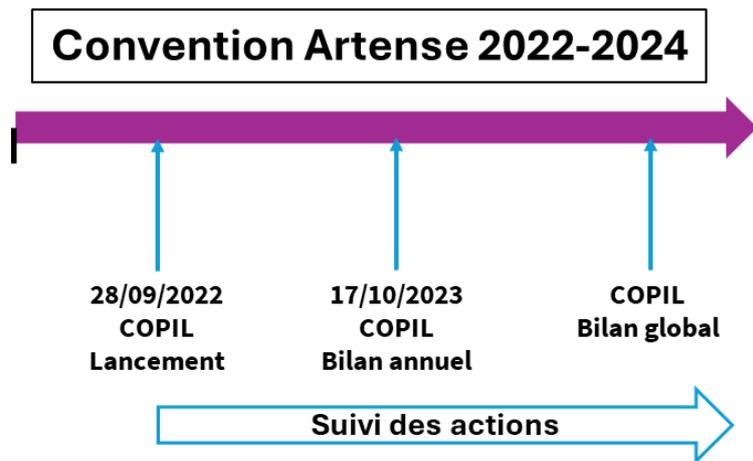
EPIDOR est signataire de la convention et désignée par cette dernière comme l'animateur de l'outil en question. Le rôle d'EPIDOR défini par la convention : « *EPIDOR assure l'animation et le suivi de la convention, [...] organise et anime les réunions, porte les action de diffusion et de communication pour la convention et ses bilans et sur les actions menées dans ce cadre...* »

ANIMATION DE LA CONVENTIION

Dans le cadre de l'animation de la convention Artense, des comités de pilotages sont organisés annuellement par EPIDOR, réunissant les signataires et les partenaires techniques. Les comités de pilotage sont l'occasion de partager les actions engagées dans l'année, en faire le bilan et de discuter des actions à venir. Le premier comité de pilotage de présentation et de signature de la convention a eu lieu le 28 septembre 2022 à la sous-préfecture de Mauriac. En 2023, le comité de pilotage a eu lieu

le 17 octobre 2023. EPIDOR assure un suivi des actions, participe aux actions portées par les signataires et partenaires de la convention et réalise un bilan annuel des actions.

Calendrier global de l'animation de la convention Artense



INSERTION DANS L'ANIMATION DU SAGE DORDOGNE AMONT

Le bassin hydroélectrique de l'Artense est situé entièrement dans le périmètre du SAGE Dordogne amont. L'animation de la convention Artense s'inscrit dans la continuité de l'animation du SAGE. Les enjeux présents sur le territoire de l'Artense sont représentatifs d'autres contextes rencontrés sur le périmètre du SAGE Dordogne amont : hydroélectricité, déficit de transit sédimentaire, eutrophisation de plans d'eau, baignade menacée par la présence de cyanobactéries, effluents d'élevage impactant la qualité de l'eau en aval, zones humides de têtes de bassin versant, tourisme de pleine nature ... En tant qu'outil territorial, la convention favorise une gestion partagée et concertée. Elle permet l'expérimentation des modalités de gestion des prises d'eau hydroélectriques pour une amélioration de la qualité de l'eau et des fonctionnalités écologiques dans les tronçons court-circuités. La convention Artense constitue ainsi un outil d'expérimentation de mesures envisagées dans le SAGE Dordogne amont.

Dans le cadre de l'élaboration du SAGE Dordogne Amont, l'animation de la convention Artense s'insère dans l'objectif 8.

Objectif 8 : Suivre la mise en œuvre des contrats territoriaux et faciliter la réalisation d'actions en lien avec les problématiques du SAGE

- Action 1 : Construire, accompagner et suivre la mise en œuvre des programmes d'actions sur les thématiques principales du SAGE

Outre le suivi des actions menées sur le territoire du SAGE, il s'agit d'opportunités pour développer localement certaines pistes envisagées dans le SAGE :

- animation de la convention Artense pour mettre en place d'une concertation visant à identifier des modalités de gestion des ouvrages hydroélectriques moins impactantes pour les milieux et les usages locaux (cours d'eau d'Artense et lac de la Crégut),

BILAN ANIMATION 2023

Les actions d’animation de la convention Artense en 2023 se sont déclinées par :

- Reprise du dossier et rencontre des acteurs de la convention Artense
- Organisation du comité de pilotage annuel : échanges avec partenaires pour présentation, logistique, préparation des supports, rédaction et diffusion du compte-rendu, envoi des invitations et relances.
- Suivi des actions : réunion de suivi du chantier d’aménagement du plan d’eau du Tact, du plan de gestion du Tact
- Echanges réguliers avec les signataires et partenaires de la convention
- Conduite des premières réflexions pour la révision de la convention Artense

Calendrier animation 2023

	Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Jun	Jul.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
	S1 S2 S3 S4 S5 S6 S7 S8 S9 S1 S1 S1 S1 S1 S1 S1 S1 S2 S2 S2 S2 S2 S2 S2 S3 S3 S3 S3 S3 S3 S3 S3 S4 S5 S5 S5 S5 S5											
Organisation et animation des comités de pilotage												
Echanges avec partenaires pour présentation												
Préparation des supports												
Logistique												
Réunion de COPIL												
Rédaction compte-rendu												
Diffusion Compte-rendu												
Suivi des actions												
Comité suivi de chantier Tact												
Plan de gestion Tact												
Evènement association du lac de la Crégut												
Rendez-vous avec sous-préfète de Mauriac												
Echanges bilatéraux avec signataires												

PREVISIONNEL 2024

Signée pour une période de 3 ans (2022-2024), l’année 2024 va permettre d’établir le bilan de la convention et d’engager les réflexions pour sa révision et son renouvellement. Interrogés lors du comité de pilotage du 17 octobre 2023, les signataires se sont montrés favorables à une poursuite de l’outil, reconnaissant le dialogue entre acteurs et la concertation autour des actions permis par la convention.

Les actions d’animation prévues pour 2024 sont :

- Suivi des actions de la convention réalisées en 2024 (suivi post-travaux de l’aménagement du Tact , suivis piscicole sur les tronçons court-circuités...)
- Conduite des réflexions sur la révision et le renouvellement de la convention
- Organisation et animation de réunions de réflexions pour la révision de la convention
- Réalisation du bilan de la convention
- Conduite d’une étude de bilan de la qualité de l’eau sur le bassin versant du lac de Lastioules, menée par un stagiaire de M2 (fiche du sujet de stage en annexe)

Afin de réaliser un état des lieux clair de la qualité de l’eau sur le bassin hydroélectrique de l’Artense, nous avons décidé de proposer un stage de fin de cycle (master 2 – niveau bac + 5) pour réaliser le bilan sur 10 ans de la qualité de l’eau sur le bassin d’alimentation de la retenue de Lastioules. Le plan d’eau de Lastioules est l’exutoire des 2 chaines de dérivation (Haute-Tarentaine : dérivation de la Tarentaine

et de l'Eau verte et Cézallier : dérivation du Gabacut et du Taurons). Ce plan d'eau labellisé pavillon bleu a connu un premier épisode de pullulation de cyanobactéries en 2024, témoignant de la dégradation de la qualité de l'eau, à l'image des plans d'eau à l'amont. L'étude bilan permettra de caractériser l'état des différents sites et d'estimer les flux de sédiments et de nutriments dans le système de dérivation. À partir des résultats de l'étude, des recommandations pourront être formulées, ce qui orientera les actions de la convention Artense (2025-2027). Cette étude apportera une vision objective de la situation au-delà des tensions entre acteurs et intérêts de chacun.

Calendrier prévisionnel de l'animation 2024

	Janv	Févr	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Animation de la convention 2022-2024												
Suivi des actions												
Révision de la convention												
Echanges avec acteurs : révision, actions												
COFIL : réflexion pour révision												
Rédaction de la convention 2025-2027												
Echanges avec acteurs pour rédaction VO convention												
COFIL : présentation convention 2025-2027												
Finalisation convention 2025-2027												
Signature de la convention 2025-2027												
Bilan de la convention												
Echanges bilatéraux bilan												
Préparation bilan 2022-2023 et actions 2024												
COFIL : Bilan												
Rédaction, publication sujet de stage												
Recrutement stagiaire												
Stage : bilan suivi de la qualité de l'eau												
Restitution stage au COFIL de la convention												

Pour information

Les éléments concernant le SAGE Dordogne amont sont disponibles :

sur le site internet du SAGE Dordogne amont

<http://sage-dordogne-amont.fr>

sur la fiche SAGE Dordogne amont du site Gest'eau

<http://www.gesteau.eaufrance.fr/sage/dordogne-amont>

Contacts de la structure porteuse

EPIDOR se tient à votre disposition :



Standard : 05 53 29 17 65

Guillaume LALOGÉ NEIGE : 04 71 68 01 94 ou 06 85 57 65 32

<https://www.eptb-dordogne.fr/>